

# Le consentement aux soins: au cœur de nos préoccupations

## L'atelier en bref

Conçu comme un droit inhérent au contrat qui lie le médecin à son patient, le consentement aux soins est beaucoup plus qu'un document signé par le patient; il est l'aboutissement d'un échange entre le médecin et son patient. Il fait l'objet de règles claires et précises, tant dans son contenu que dans ses aspects communicationnels. Cela ne veut pas dire que l'application des règles est toujours simple comme en font foi les plaintes des patients aux diverses instances incluant le Collège des médecins.

Le défi du médecin est de maîtriser cette compétence en fonction d'une patientèle et de contextes cliniques et sociaux très variés tels que : le patient inapte, le patient mineur, les situations d'urgence, le refus du patient à consentir, la distinction entre le consentement implicite et explicite ainsi que les situations de consentement libre et éclairé.

Lors de la présentation magistrale de 60-90 minutes, les participants seront en mesure de décrire les règles et les obligations professionnelles et à l'aide de vignettes cliniques, discuter de différentes règles dans la discussion avec le patient pour un consentement aux soins. Lors de la présentation de l'atelier de 180 minutes, par l'entremise de jeux de rôles, les participants pourront donner une rétroaction quant aux défis de communication d'une discussion avec le patient sur un consentement des soins.

## Objectifs pédagogiques

Au terme de cet atelier, le participant sera en mesure de :

1. Saisir les obligations professionnelles, déontologiques et légales relatives au consentement aux soins
2. Identifier et gérer des situations particulières en contexte clinique

## Comité de planification / animateurs

- Dre Élisabeth Azuelos, Médecin de famille
- Dr Louis Beaumier, Pédiatre
- Dr Simon Bergman, Chirurgien
- Dre Catherine Chartrand, Psychiatre
- Dre Marie-Ève Clermont, Obstétricienne-gynécologue
- Dre Julie Dubé, Physiatre
- Dr François Goulet, CMQ
- Dr Michel Jarry, CMQ
- Dr Jean-François Lizé, Pneumologue et intensiviste
- Dre Isabelle Mondou, CMQ
- Dre Marie-France Pelland, CMQ
- Dr Stéphane Ouellet, CMQ
- Dr Xavier Tanguay-Rioux, Résident en médecine d'urgence

## Format de l'activité

Disponible dans une version présentation magistrale de 60 à 90 minutes ou dans une version atelier de 180 minutes, l'activité est offerte sur demande à des groupes de 12 à 30 médecins dans toute la région du Québec.

## Coût

- Présentation magistrale de 60 à 90 minutes : 650 \$, taxes incluses, pour le groupe
- Atelier de 180 minutes : 1 500 \$, taxes incluses, pour le groupe

## Inscription

Le [formulaire](#) à remplir pour s'inscrire à l'activité est disponible sur le site Web du Collège des médecins du Québec ([www.cmq.org](http://www.cmq.org)).

## Renseignements

Téléphone : 514-933-4441 ou 1 888 633-3246, poste 5330

Courriel : [ateliers@cmq.org](mailto:ateliers@cmq.org)

## Attestation

Déclaration de formation continue au Collège des médecins du Québec : Les médecins qui participent à cette activité peuvent déclarer 1 à 3 heures de développement professionnel reconnu dans la catégorie A, sous l'onglet « Activité reconnue par un organisme québécois agréé en formation continue ». La Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (« la Direction ») est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada et par le Collège des médecins du Québec (CMQ). La Direction, organisme pleinement agréé en formation continue par le CMQ, reconnaît 1 à 3 heures de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité en autant que le code d'éthique du CQDPCM soit respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)). Ce programme d'apprentissage en groupe répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et la Direction lui accorde jusqu'à 3 heures de crédits Mainpro+. La présente activité, approuvée par la Direction, constitue une activité de formation collective agréée au titre de la Section 1, conformément au programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour un maximum de 6 heures. Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 1 à 3 heures. Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.